



European Union
EXTERNAL ACTION

HEAD OF DIVISION

MENA Middle East and North Africa

MENA 2 Middle East II – Israel, occupied
Palestinian territories and MEPP

Brussels, **11 DEC. 2019**
EEAS MENA 2/Ares(2019)6243470

Association France Palestine
Solidarité Nîmes

Mesdames, Messieurs, Chers pétitionnaires,

Merci pour votre lettre du 6 octobre 2019.

La démocratie et les droits de l'homme sont des composantes essentielles de la politique étrangère de l'UE et au cœur de son dialogue avec ses partenaires. L'UE suit de près la situation des Droits de l'homme, notamment par ses contacts avec les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme sur le terrain.

L'UE appelle régulièrement Israël à respecter pleinement le droit international humanitaire et les obligations en matière de droits de l'homme envers tous les prisonniers. La détention de Palestiniens dans des prisons d'Israël est contraire à l'article 76 de la quatrième Convention de Genève, qui interdit le transfert de prisonniers en dehors du territoire occupé.

L'Union européenne se sert également de contacts informels pour faire part de ses inquiétudes concernant de tels cas, notamment les cas de recours excessif et disproportionné à la détention administrative.

Veuillez agréer l'expression de notre grande considération.

Yours sincerely,

Neal MAC CALL